

Note d'unité

NEF I N°2019 - 58

Décision du 11 juin 2019

**Décision N° BUS 2019-58 du 11 juin 2019
portant délégation de signature de la responsable de l'unité opérationnelle du
Nouvel Espace de Formation (NEF), aux responsables d'entités de l'unité
opérationnelle du Nouvel Espace de Formation (NEF),**

La responsable de l'unité opérationnelle du NEF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs N° NG 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs N° BUS 2019-03 consentie le 17 janvier 2019 par le directeur du département BUS à la responsable de l'unité opérationnelle du NEF.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Madame Flora MARANTE-TOWANOU, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur André BEN AROCH, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Christophe LEGENDRE, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Philippe ABEHZELE, responsable d'entité, ou à
- Madame Virginie EXERDJOGLOU, responsable d'entité.

A l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs du 17 janvier 2019 (N° BUS 2019-03).

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature N° BUS 2019-41 du 26 avril 2019



Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 11 juin 2019

Karine HARDY
Responsable du NEF